

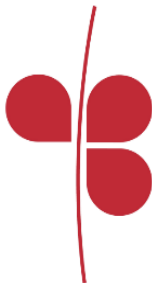
Département du  
NORD

Arrondissement de  
DOUAI

Canton d'ANICHE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-12-68



Le **vingt-deux décembre deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 14 décembre 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

**Etaient représenté(e)s** : Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSEAU-VITALI), Madame Cindy MERY (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

### **Tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de l'ancien collège**

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs de location des salles des fêtes et de l'ancien collège avec une revalorisation de 2% à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024** :

	<b><u>Sociétés locales</u></b>	<b><u>Pour les habitants de DECHY</u></b>
<b><u>Location de la salle des fêtes</u></b>	520,00 euros	520,00 euros
<b><u>Location de la salle de l'ancien collège</u></b>	520,00 euros	520,00 euros

<p><b><u>Pendant la période de chauffage - Location de la Salle des fêtes et la salle de l'Ancien collège</u></b>          utilisation du chauffage du <b>01<sup>er</sup> Janvier 2024 au 30 Avril 2024</b> ou du <b>1<sup>er</sup> Octobre 2024 au 31 Décembre 2024</b></p>	624,00 euros	624,00 euros
<p><b><u>CAUTION OBLIGATOIRE</u></b>          Pour les associations et les particuliers Dechynois.</p>	520,00 euros	520,00 euros

Il précise que chaque association de Dechy bénéficie de la gratuité d'une salle communale durant l'année.

Il explique qu'un acompte à la réservation de 160 euros sera demandé aux particuliers ainsi qu'aux associations. En cas d'annulation, au plus tard un mois avant la date de réservation, le chèque sera restitué.

En cas de fraude une amende de 400 euros sera réclamée.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de l'ancien collège applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme  
Le Maire**

**Télétransmis le 28 décembre 2023  
Publié sur le site de la ville le 28 décembre 2023**